

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Utilisant le complexe du CITELIUM, nous sommes subordonnés à l'acceptation du règlement intérieur de l'établissement. Le simple fait d'adhérer au C.S.C.T. vaut pour acceptation de ce dernier. Pour rappel, les règles sont assez simples :

- Douche savonnée et pédiluve obligatoire avant d'accéder aux bassins. Mesdames, pensez également à vous démaquiller.
- Bonnet de bain obligatoire !
- Les shorts de bain sont interdits ...
- La désinfection des palmes est obligatoire avant l'accès aux bassins.
- Les sacs de plongée doivent rester aux vestiaires. Ne sont autorisés autour des bassins que votre matériel nécessaire et éventuellement une bouteille ou une gourde pour vous désaltérer.
- Pour la libre circulation des autres usagers du complexe, il est rappelé que lors de votre arrivée dans le hall d'accueil et durant l'attente de l'accès aux vestiaires, vos effets personnels doivent être regroupés dans une seule et même zone. De même, nous vous prions de ne pas gêner les entrées et sorties des autres usagers.
- Pour des raisons de sécurité, le CITELIUM nous impose la mise en place de carte d'accès au bassin. Tout oubli de carte sera sanctionné par un refus d'accès au bassin. De même, les cartes sont nominatives, en cas de perte ou de vol, la réédition de celle-ci se fera à vos frais.

Article 2 : Notre club (*Plongée scaphandre, PSP et Apnée*) utilise la plateforme VPDIVE qui permet de centraliser toutes les informations concernant le club, ses activités, les événements organisés. Il vous permet, via votre compte, de gérer vos inscriptions aux événements et de procéder à leur paiement. Votre espace vous permet également de stocker toutes les informations importantes vous concernant (*CACI, cartes de niveaux, personne à contacter en cas d'urgence, ...*).

Pour les membres d'une même famille, il est possible de rattacher plusieurs comptes entre eux afin de pouvoir notamment gérer le compte d'un adhérent mineur.

Article 3 : Notre club est un club associatif loi 1901, nous vous rappelons que l'ensemble de l'équipe du C.S.C.T. est composée de BÉNÉVOLES qui prennent sur le temps libre et s'investissent afin de vous encadrer et de vous dispenser les enseignements nécessaires à la bonne pratique de votre sport dans le respect des règles établies par la FFESSM.

Nous faisons notre maximum afin que cette pratique vous soit la plus agréable possible, merci de faire preuve de respect envers eux, et envers les équipes du CITELIUM qui nous accueillent.

Article 4 : Nous vous rappelons que votre club a investi beaucoup d'argent dans l'achat de nouveau matériel, ainsi nous vous demandons d'en prendre le plus grand soin possible, il en va aussi de votre sécurité.

Un système de rangement, identifiable par un code couleur suivant les tailles a été mis en place pour les gilets stabilisateurs, merci de ranger le matériel correctement, stab vidées et détendeurs désinfectés. Vos encadrants sont là pour vous aider à assimiler ces règles, aucunement pour le faire à votre place.

Article 5 : Pour rappel, l'inscription à une activité payante du club est modifiable ou annulable jusqu'à 4 jours avant la date de l'événement (*sauf indications contraires*). Au-delà de ce délai et en cas d'absence à une sortie déjà réglée sur VPDIVE, l'inscription et le règlement sont perdus. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 : Tout matériel oublié au bord du bassin et non réclamé sera mis à disposition du club, merci de faire attention à votre matériel.

Article 7 : Les paiements via la plateforme en ligne HELLOASSO vont devenir de plus en plus systématique, ils sont à privilégier. Ils sont également valables pour les activités et sorties « apnée ». Ils nous facilitent les choses et nous permettent de gagner du temps en termes de comptabilité.

Au-delà de ça, ce type de règlement est considéré par l'état comme un « don pour association » ainsi tous vos paiements effectués par ce moyen deviennent déductibles des impôts.

Article 8 : Les mineurs doivent être accompagnés lors des séances. La présence d'un représentant légal est obligatoire le temps de la séance d'entraînement. Toutefois, l'accès aux gradins est interdit aux heures d'entraînement, l'attente doit se faire dans le hall du CITELIUM.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »
Signature des parents pour l'adhérent mineur